

Lasne Nature

Bulletin trimestriel de l'a.s.b.l. "Lasne Nature" B. 001-2326233-55 Siège social et rédaction 3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne Tél. : 02/633 30 24

NOTRE CONTRIBUTION À LA SEMAINE VERTE 97 L'EAU, C'EST LA VIE

Dans le cadre de la SEMAINE VERTE 1997 initiée par le Ministère de l'Environnement et consacrée cette année à l'EAU, notre association a réalisé 8 panneaux d'exposition sous le titre "L'EAU, C'EST LA VIE".

Ces panneaux ont été exposés aux "Jardins d'Aywiers", ils le seront à la braderie, et pourront être prêtés à tous ceux qui nous en feront la demande. Proposée en priorité aux écoles de l'entité, l'exposition a déjà été présentée à l'école Ste-Lutgarde, à celle de Maransart, et d'autres suivront. Elle pourra servir d'introduction à des visites guidées que nous sommes prêts à organiser pour certaines classes dans la Réserve naturelle du Ru Milhoux. Il s'agit de grands panneaux illustrés de graphiques, de dessins, mais surtout de nombreuses photos et de textes explicatifs.

Les thèmes abordés sont les suivants :

1. LE CYCLE DE L'EAU

C'est son explication, mais aussi la répartition des réserves d'eau potable, son économie et l'intérêt d'installer des citernes d'eau de pluie qui sont évoqués, de même que les problèmes des pollutions et la nécessité de réaliser au plus tôt l'installation d'égouts, et leur raccordement aux collecteurs de la Lasne et du Smohain

2. LASNE, PAYS DE SOURCES, RIVIÈRES, ÉTANGS ET ZONES HUMIDES

Une grande carte de Lasne sur fond de photos de divers paysages de la commune nous précise les crêtes de partage des eaux, les cours d'eau, jusqu'au plus petit ru.

3. LASNE, VALLÉE RICHE EN REFUGES ET RÉSERVES NATU-RELLES.

Ce panneau présente plusieurs vues aériennes :

le Refuge naturel modèle des RNOB à La Marache, la Réserve naturelle éducative de Renipont (label WWF) et, bien sûr, notre Réserve Naturelle du Ru Milhoux appartenant à Lasne Nature et à laquelle est consacré entièrement le panneau suivant.

4. LA RÉSERVE NATURELLE DU RU MILHOUX

Cette grande photo aérienne nous fait découvrir sur toute son étendue cette réserve dont le terrain a été acquis par souscription en 1992, terrain géré par

CONSULTEZ NOTRE AGENDA EN DERNIÈRE PAGE

l'asbl Lasne Nature et où vit et se développe la végétation typique des zones humides en même temps que s'y abritent de nombreuses espèces d'oiseaux.

5. NOTRE EAU AGRESSÉE DE TOUTES PARTS

C'est particulièrement à leur détection et aux remèdes à apporter aux agressions que s'attache ce panneau : stations d'épuration de Rosières et de Plancenoit, analyses biotiques des eaux et essais de rempoissonnement des rivières.

6. TRAVAIL DES ÉCO-CANTON-NIERS ET DU GROUPE "BATRA-CIENS"

Ici sont exposés d'une part le beau travail des éco-cantonniers oeuvrant mètre par mètre pour dégager nos rivières de tout ce qui les encombre, leur rendant ainsi une nouvelle jeunesse, et de l'autre, l'action du groupe "Batraciens" de Lasne Nature qui, à chaque printemps, lors de leur migration, sauve des milliers de crapauds, grenouilles et tritons de l'écrasement sous les roues des voitures.

Suite en page 2



Vue aérienne de la Réserve naturelle du Ru Milboux. Remarquez à gauche le nouvel étang creusé récemment.





Barrage le long de la rue du Chêne au Corbeau. (Couture). Les flèches indiquent le sens de migration des batraciens.

omme chaque printemps, les grenouilles, crapauds et tritons ont quitté leurs quartiers d'hiver pour s'en retourner pondre dans leurs étangs d'origine.

Comme chaque année, un groupe de membres et amis de Lasne Nature, (ils étaient 22, rejoints au cours de deux week-ends, par quelques scouts de la section TMA de Lasne) se sont employés à les sauver de l'écrasement par les voitures.

Cette année, nous avons expérimenté une méthode déjà pratiquée en de nombreux lieux de passage.

Ayant acheté le matériel nécessaire : feuilles de plastique, piquets, fil de métal et seaux, nous avons obtenu la collaboration du service des travaux de la commune dont les ouvriers ont

AU SECOURS DES BATRACIENS

creusé une tranchée dans l'accotement de la rue du Chêne au Corbeau face aux Étangs Noirs.

Leur travail a été facilité: monsieur Verbist (que nous remercions ici) leur a prêté un godet étroit adaptable sur leur machine.

Le travail a été mené à bien sur environ 250 m.

Comme on peut le voir sur la photo cicontre, les feuilles de plastique enterrées et tendues sur des piquets forment un barrage sur le chemin des batraciens qui, cherchant une issue, finissent par tomber dans les seaux enfoncés dans le sol.

Deux fois au moins au cours de la soirée et une fois le matin, ces seaux étaient enlevés et déversés au bord des étangs par nos bénévoles. Si les bâches avaient pu être placées sur 100 mètres supplémentaires le long de la rue du Chêne au Corbeau ainsi que le long de la route de la Marache (où le ramassage à la main, batracien par batracien est pratiqué comme les années précédentes), les résultats auraient été encore meilleurs. Quoi qu'il en soit, les chiffres sont impressionnants puisque ce printemps, 6735 crapauds et grenouilles (celles-ci très minoritaires) et 1026 tritons (ils n'étaient que quelques dizaines les années précédentes!) ont été passés au total pour les deux sites. Nous espérons trouver une solution globale pour le printemps 1998. Merci encore à tous ceux qui ont rendu ces beaux résultats possibles et... au printemps prochain.

P.S. Plusieurs membres qui nous disent avoir eu l'intention de nous rejoindre pour cette opération, sont arrivés trop tard, la période de migration ayant été plus courte que d'habitude.

Nous leur demandons de manifester

La plupart des photos qui ornent cette

leur intérêt en téléphonant ou en écrivant à Johanna LEUPEN que vous pouvez appeler au n° de téléphone 633 24 71. Elle reprendra contact avec eux en temps voulu.

Une ombre au tableau

Via madame Christiane Percsy, nous avions reçu de la Région wallonne de grands panneaux "MIGRATION BATRACIENS" afin de les placer aux points stratégiques, appelant par là à la prudence et à la collaboration des automobilistes et des habitants proches des lieux de passages. Cinq des six panneaux ont été volés



moins de 48 heures après leur placement!

On s'interroge sur les raisons de pareilles actions.

S'agit-il de vandalisme primaire, du fait de collectionneurs maniaques, de la vengeance d'amateurs de cuisses de grenouilles ou d'actes de malveillance vis-à-vis de notre association ?... Nous nous perdons en conjectures. D'où nous viendra la réponse?

Johanna LEUPEN, groupe "Batraciens"

L'EAU, C'EST LA VIE (suite de la première page)

7. CRÉONS UNE MARE DANS NOTRE JARDIN OU PRÈS DE NOTRE ÉCOLE

Son utilité, comment s'y prendre pour la réussir, son rôle essentiel dans l'approche de la nature par les enfants.

8. Enfin ce huitième panneau est dédié aux enfants des écoles, aux groupes de scouts qui marquent leur intérêt pour la protection de la nature en participant à la gestion des réserves naturelles du village.

exposition sont l'oeuvre de quelquesuns de nos membres et amis. Nous avons repris une illustration de la revue WWF "Panda", une autre de la revue "Greenpeace". Trois photos de batraciens sont extraites de l'ouvrage de Ch. Percsy "Les batraciens sur nos routes", tandis que les illustrations de la mare sont l'oeuvre de B. Lacroix pour la publication de la Région wallonne "Votre jardin au naturel". Celle de la maison équipée

d'une citerne d'eau de pluie est de Fabienne Giart.

Enfin, les vues aériennes ont été réalisées par Charles Boseret.

À tous ces collaborateurs habituels ou occasionnels, à ceux qui ont rédigé ou composé les textes, monté les panneaux, nos plus vifs remerciements.

D.G.

Dernière minute:

Le Ministère de l'Environnement vient de nous octroyer un subside pour cette exposition.



SAVIEZ-VOUS QUE...

l'humidité du sol.

 Ce ne sont pas les racines ellesmêmes qui causent le phénomène de rétrécissement mais plutôt la modification de rétention en humidité du sol. ment sont les fissures autour des portes et fenêtres, mais surtout les crevasses en diagonale allant en s'élargissant vers l'une ou l'autre des extrémités.

IL CONVIENT DE PLANTER SON ARBRE À DISTANCE RESPECTUEUSE DE LA MAISON ?

- Il faut se rappeler que tout arbre est un organisme vivant, en extension permanente et souvent...très gourmand! Nous devons donc prévoir ses exigences dans le temps et l'espace.
- Qui parle d'espace, peut se trouver confronté à la proximité des bâtiments existants. Or, base de données connues, on peut dire qu'un arbre pousse <u>en moyenne</u> de 60 cm par an. Ceci vaut pour la plupart de nos arbres.
- Sur cette base, un arbre peut atteindre facilement, après 25 ans, 15 mètres de haut, et autant en envergure, s'il est planté isolément. (Un saule pleureur peut atteindre près de 25 m de haut et une envergure de 30 m. Ses racines peuvent même s'étendre beaucoup plus loin si la nourriture et l'humidité viennent à lui manguer). Dans ces conditions, de grands arbres peuvent provoquer, par phénomène de rétraction, un affaissement du sol et entraîner des dégâts aux alentours. Ces dernières années, en Angleterre, plusieurs étés successifs particulièrement chauds, suivis d'un hiver qui a enregistré un record de sécheresse, ont mis en péril des milliers d'habitations. Des lézardes sont apparues, principalement durant la période d'avril à septembre, au fur et à mesure que le sol se desséchait. Les fentes pouvaient dépasser 5 mm d'épaisseur. D'après les instances officielles britanniques, 4 cas sur 5 sont dus aux arbres absorbant

Les murs lézardés d'un bâtiment à proximité des racines d'un arbre se remarquent surtout lorsque ce dernier est construit sur de <u>l'argile</u> et ne bénéficie que de fondations superficielles (30-60 cm). Heureusement, nos constructions plus récentes bénéficient de fondations plus profondes, aussi les risques sontils moins grands.

Pourquoi ce phénomène?

Prenons comme exemple un peuplier planté sur sol argileux.

En plus des éléments nutritifs qu'il assimile, il absorbe beaucoup d'eau durant la période sèche et accentue le fissurage naturel du sol. Après, survient une période de pluie rendant à



nouveau l'argile souple. Celle-ci, en se gonflant d'eau, referme les fissures, mais le poids de l'habitation à proximité provoque une pression latérale qui pousse la masse argileuse et entraîne éventuellement les fondations vers les racines de l'arbre. La répétition cyclique de ce type de déplacement peut provoquer, à la longue, de gros dégâts.

Les signes révélateurs d'un affaisse-

Il est à conseiller aux propriétaires de mesurer régulièrement ces crevasses et, si leur largeur augmente, de se renseigner auprès de leur compagnie d'assurances. Si la cause provient d'une propriété voisine, la procédure risque d'être un long parcours du combattant avant jugement final, du moins en Grande-Bretagne.

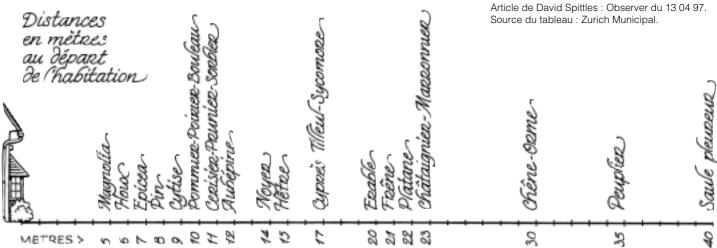
Si vous avez un grand arbre planté près de votre habitation, n'en venez pas pour autant à sortir votre hache...de guerre! Informez-vous sérieusement et demandez l'avis d'un professionnel. Supprimer trop rapidement un arbre planté de longue date en terrain argileux peut conduire à rendre le terrain trop humide et provoquer par la suite l'effet inverse, c'est- à-dire un soulèvement du sol.

<u>La plantation</u> d'un arbre demande une sérieuse attention, surtout si votre souhait est de lui laisser la possibilité de s'épanouir. Il faut pouvoir considérer les dimensions ultimes qu'il peut atteindre ainsi que le déploiement normal de son système radiculaire.

Le tableau figurant dans cet article peut vous donner quelques indications intéressantes sur les distances à respecter lors de vos plantations. (Les variétés à grandes feuilles seront les plus éloignées).

Erik SEVERIN

Références : Collins Guide to Tree Planting and Cultivation. H.L.Edlin.

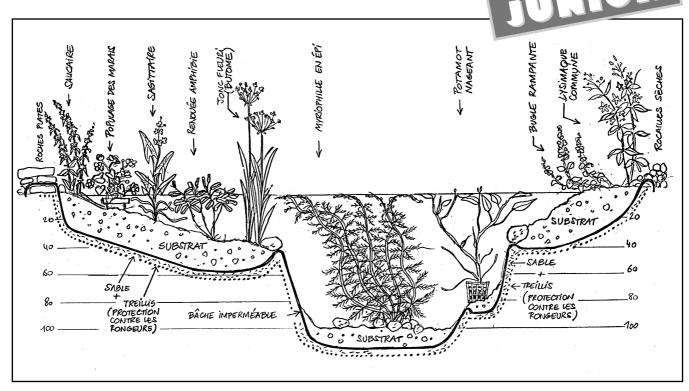




Bonjour les amis!

Notre mare du Ru Milhoux est finie; remplie, elle n'attend plus que ses " locataires". Plusieurs, parmi vous, aimeraient creuser





une petite mare dans leur jardin et nous ont demandé comment faire.

Voici quelques règles à respecter :

- L'endroit doit être bien ensoleillé (au moins 5 h par jour).
- La surface de la mare occupera au minimum 5 m 2.
- La mare sera peu profonde (jusqu'à 1 m 50 pour les grandes mares, au minimum 70 cm pour les petites mares, afin d'assurer la survie des animaux lors de fortes sécheresses et, en hiver, sous la glace).
- Les berges seront aménagées en pentes douces afin de faciliter la colonisation végétale et d'éviter de constituer un piège qui pourrait être mortel pour les mammifères et les batraciens.
- La mare se remplira lors des pluies (et se réajustera). En cas de sécheresse, quelques apports très lents de votre citerne d'eau de pluie seront peut-être nécessaires.
- Prévoyez un trop-plein.
- Petit conseil utile : évitez de creuser à proximité d'un arbre, à cause de la chute des feuilles.

Et le fond?

Si le terrain est argileux : creusez simplement, cela suffit.

Sinon, il faut placer une bâche imperméable (le matériau idéal et pas trop cher est en butyle). Mais attention! Avant de la placer, recouvrir le fond avec du sable fin stabilisé d'une épaisseur de 5 à 10 cm pour ne pas abîmer la bâche. Ensuite, couvrir de terre (de 20 à 30 cm) sauf au centre où la couche sera moins épaisse.

Attention : le bord de la bâche doit être bien fixé, sinon celle-ci peut glisser par le poids de l'eau, lors du remplissage.

Des plantations bien utiles

La végétation dans la mare est très utile pour l'esthétique mais aussi pour le cycle biologique, car elle est la base de la chaîne alimentaire.

On plante la végétation de préférence à la fin du printemps et lorsque la mare est encore vide.

Quelques touffes de 4 ou 5 espèces suffisent déjà : elles s'étendront rapidement. Mais il est inutile d'en acheter! Il vaut mieux s'adresser à quelqu'un qui possède déjà une mare. (Parmi les responsables de Lasne Nature, plusieurs personnes ont une mare. On peut s'adresser à elles).

Comment l'entretenir?

- Comment la remplir ? De préférence avec de l'eau de pluie plutôt qu'avec de l'eau de distribution (elle contient du chlore).
- 2) Ne pas laisser se développer trop

- les plantes : il faut au moins la moitié de la surface d'eau libre.
- 3) Tous les 3 ans, retirer les plantes mortes en ayant soin de les secouer au-dessus de la mare pour que les animaux regagnent leur habitat.
- 4) Tous les 5 à 10 ans, enlever une partie de la vase.

Ne pas mettre de poissons dans la mare, ils empêcheront la présence de libellules, insectes, batraciens et la vie de l'étang se limitera à ces seuls poissons.

Françoise et Marie

JEUNES & NATURE

organise des stages d'été à Halanzy, petit village gaumais.

Pour les 8 à 12 ans :

du 12 au 19 juillet et du 3 au 10 août 97 Le nombre de participants est limité à 25. PAF : 4900 F. par stage.

Pour les 12 à 17 ans :

du 1er au 10 juillet, du 21 au 30 juillet et du 14 au 23 août .

5900 F. par stage. Les excursions se faisant à pied ou à vélo, chaque participant apportera son vélo.

Tous renseignements sont à demander à Jeunes & Nature asbl, boîte postale 91-1300 WAVRE

(indiquez clairement vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone).



FICHE n° 3 LE HÉRON CENDRÉ



Famille : échassiers. Adresse : au bord des eaux.

> Son nid est une grande plate-forme de brindilles dans un arbre.

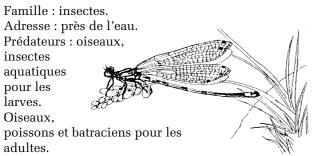
Prédateurs : ?

Nourriture: poissons, grenouilles, souris, libellules. Aspect physique: longues

pattes, long cou, une aigrette noire

et un bec en forme de poignard. Taille : 90 cm. Points particuliers : il vole en rentrant le cou. Quand il se sent menacé, le héron redresse son aigrette.

FICHE n° 4 LA DEMOISELLE



Nourriture : insectes (la larve mange des petits animaux aquatiques) mouches, taons, papillons et

Aspect physique : taille, 3 cm ; corps fin et allongé, sa

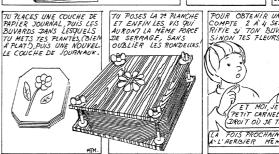
couleur change selon l'espèce.

Points particuliers : la demoiselle fait partie de la même famille que la libellule.

Elle pond ses oeufs dans l'eau et subit un certain nombre de mues avant d'atteindre la forme adulte.

Les aventures de Nic et Nat







TU EN COUPE

La bande dessinée est de notre amie Marie-Thérèse Magnier, le grand dessin de la mare dû à Benoît Lacroix est repris de la publication de la Région wallonne "Votre jardin au naturel", tandis que les dessins du héron et de la demoiselle proviennent d'ouvrages d'Education et Environnement à Liège.

LES SCOUTS... et le PAR-RAINAGE-POUBELLE

Le 26 avril , jour de la fête d'Unité, les trois sections aînées de l'Unité Saint-Germain de Lasne organisaient une grande journée de fête rassemblant leurs 8 sections. Le but était de récolter de l'argent dans le but de construire de nouveaux locaux pour compléter ceux qui sont déjà aménagés derrière l'école de Lasne.

Cependant, ces jeunes ont aussi décidé de participer d'une façon tout à fait concrète à l'amélioration de l'environnement en mettant sur pied ce jour-là une opération propreté baptisée : PAR-RAINAGE-POUBELLE.

La compagnie guide "Du Bout du Monde", la troupe scoute "Terre Mer Air" (dont plusieurs membres avaient participé en mars à nos opérations "Sauvetage des batraciens", voir notre article à ce sujet) et la troupe mixte



"Henry Morton Stanley", réunissant près de 80 garçons et filles, ont consacré une partie de leur après-midi de ce samedi au nettoyage des bords de routes de la commune.

Nos félicitations à tous les participants...même s'il est dommage de dépenser pareille énergie parce que quelques sans-gêne traitent trop souvent la nature, notre environnement, comme une poubelle.

Nous espérons qu'il sera possible d'établir d'autres formes de collaboration avec les scouts de Lasne et particulièrement- pourquoi pas? pour la gestion de notre Réserve naturelle du Ru Milhoux.

Françoise TOBIE

ENLÈVEMENT DES GROSSES PIÈCES

JUIN

LUNDI 2 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi. MERCREDI 4, les rues du mercredi. VENDREDI 6, les rues du vendredi. MARDI 10, les rues du mardi. JEUDI 12, les rues du jeudi.

AOUT

VENDREDI 1er dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du vendredi. LUNDI 4, les rues du lundi. MERCREDI 6, les rues du mercredi. JEUDI 7, les rues du jeudi. MARDI 12, les rues du mardi.



L'affaire MOBISTAR révèle des d

Peut-on laisser bâtir un relais de télécommunications sans se soucier de l

LES FAITS

"Dysfonctionnement" est, hélas, un mot à la mode. Il ne s'applique pas qu'aux organes de grande police et qu'à l'appareil judiciaire. Nous venons d'avoir la preuve, à LASNE, qu'il faut y ajouter les administrations et autorités publiques qui délivrent des permis de bâtir, et aussi celles qui devraient normalement veiller au respect des conditions d'exécution imposées aux bénéficiaires des permis.

Au départ de l'affaire, un chantier ouvert par la S.A. Mobistar, installant une antenne d'émission de puissance inconnue au-dessus d'un château d'eau entouré de maisons rue du Pêque (entre le golf et le Messager) à Ohain, et construisant en même temps au pied de la tour un local destiné à abriter des équipements techniques non définis.

Puissance inconnue, équipements non définis : du moins est-ce le cas pour le public, et, même, pour la Commune qui avait auparavant, à l'aveugle, donné un avis favorable à l'octroi, par la Région, d'un permis de bâtir. À l'aveugle, parce que, comme on va le voir, le dossier sur lequel elle a dû se prononcer, était muet sur des nuisances auxquelles les voisins du site appréhendent d'être exposés. Ce dossier lui avait été adressé par la Région, qui elle-même avait accepté la lacune du dossier- suite à quoi la Commune a apparemment jugé ne pas pouvoir refuser de donner un avis.

Aucune enquête publique. Aucun avertissement adressé aux voisins. Aucun affichage d'aucun permis de bâtir sur le chantier. Aucune possibilité, pour le public, de consulter le dossier de demande de permis, tout un temps égaré à la Commune. Constatation, par un voisin immédiat, que le bâtiment technique s'érige à 1m60 de sa haie et à moins de 6 mètres de sa maison. Refus de la police communale de constater l'absence d'affichage de permis—il a fallu faire appel aux gendarmes pour obtenir qu'il en soit dressé procès-verbal. À ce stade, on s'en doute, les voisins s'émeuvent, se constituent en Comité de Quartier, se documentent sur des nuisances auxquelles, à tort ou à raison, ils redoutent d'être exposés, une pétition circule...

Parmi les nuisances redoutées : le bruit de ventilateurs du local technique, et en ce qui concerne l'antenne d'émission, l'exposition à des champs électromagnétiques, à propos de laquelle diverses publications font état de distances de sécurité à respecter (il existe notamment à ce sujet des normes édictées par l'OMS-l'Organisation Mondiale de la Santé).

À Wavre enfin, un jeudi, jour où les bureaux du Fonctionnaire Délégué de la Région wallonne sont accessibles au public, une délégation du Comité de quartier peut consulter le dossier : il apparaît que les plans joints au permis n'ont pas été respectés, notamment que le bâtiment technique construit est plus grand que prévu, et que son implantation est incorrecte (elle n'était pas autorisée à 1m 60 de la clôture d'un voisin).

Saisi de cette information par le Comité de quartier, l'Échevin de l'urbanisme de Lasne intervient immédiatement, met en présence les plaignants avec une délégation de Mobistar et convient avec cette dernière , que les travaux seront arrêtés. On en est là, depuis le 4 mars.

On en est là ? À vrai dire, on est plus loin. Parce que la consultation du dossier de demande de permis de bâtir a révélé que le permis avait été délivré d'une façon particulièrement désinvolte. En particulier, sans que l'évaluation préalable des incidences du projet sur l'environnement ait été sérieusement faite. Cette circonstance a amené le président du Comité de quartier, ainsi que notre Association, Lasne Nature, à introduire devant le Conseil d'État une requête en annulation du permis de bâtir délivré à la société Mobistar.

L'instance est en cours. Nous tiendrons, bien entendu, nos lecteurs au courant de sa suite.

QUE RETENIR DE TOUT CELA ?

Essentiellement deux choses, pensonsnous, qui doivent servir de leçons pour l'avenir :

 l'instruction administrative de la demande de permis a été faite au mépris des dispositions du Décret de 1985 instaurant, en Région wallonne, un "système d'évaluation des incidences des projets sur l'environne-

LES INCIDENCES DES PROJETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Un Décret de 1985 de la Région wallonne en organise l'évaluation, en vue, y est-il dit, " d'éclairer la décision" de l'autorité compétente relative à tout projet modifiant l'environnement.

Il y est question, par définition, des effets directs et indirects, à court , moyen et long terme du projet, le but étant de "permettre à l'ensemble de la population de jouir durablement d'un cadre et de conditions de vie convenables".

Les procédures prévues par le Décret comportent plusieurs phases. La première de ces phases nous intéresse particulièrement. Elle se fonde notamment sur une "notice d'évaluation préalable des incidences du projet sur l'environnement" à établir par le demandeur d'autorisation. Il s'agit d'un formulaire comportant quelque 20 questions relatives aux effets possibles qu'aurait le projet, une fois réalisé, sur le cadre de vie de la population, ainsi qu'à la justification de mesures palliatives ou protectrices que l'auteur du projet a estimé devoir prendre ou ne pas devoir prendre.

On se doute que l'autorité compétente ne peut accepter tout ce qui est dit dans la notice comme argent comptant. L'auteur du projet, c'est humain, n'a pas en vue que l'intérêt général. Sagement, le Décret (art.10 § 1er) prévoit



ysfonctionnements.

'environnement?

ment" (à propos du système d'évaluation, voyez notre encadré) : il en est résulté notamment qu'on a vu grandir les craintes de voisins immédiats qui n'avaient aucune garantie que les nuisances potentielles des installations qui s'érigeaient à très courte distance de chez eux avaient été sérieusement étudiées et pesées par l'autorité publique;

- le chantier a été ouvert et les travaux ont été poursuivis sans que l'affichage obligatoire du permis ait été jamais fait, sans que la conformité de ce qui s'érigeait avec les plans joints au permis ait été vérifiée par personne, sans que les voisins, inquiets de ce qui se passait, aient pu facilement avoir accès au dossier, sans que la police, sollicitée d'intervenir, ait de bonne grâce procédé à un constat sur place des anomalies relevées par les voisins du chantier, sans que l'art. 70 du CWATUP (réglant la façon dont l'interruption des travaux doit être ordonnée) ait été correctement appliqué.

DES MESURES SONT À PRENDRE, PAR QUI ?

Nous n'entreprenons pas aujourd'hui de convaincre la Région wallonne—

plus particulièrement, la Direction de Wavre de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine—de l'utilité, et de la nécessité, de faire respecter strictement le Décret de 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement. Nous attendons à ce sujet l'arrêt que doit rendre le Conseil d'État suite à notre récente requête en annulation.

C'est vers la Commune que nous nous tournons, en espérant voir s'y manifester, par des signes concrets, une volonté politique claire, de venir à bout des dysfonctionnements qui la concernent. Puisse en particulier notre Bourgmestre, qui est en même temps notre Échevin de l'Environnement, prendre l'initiative de mesures appropriées.

LES MOYENS DU REDRESSEMENT?

Nous mettons ici un point d'interrogation pour signifier que ces moyens sont à rechercher-et à trouver. L'homme de la rue, que nous sommes, peut avoir des idées à ce sujet, mais bien entendu les responsables en ont ou en auront aussi, et surtout, ils choisiront des solutions qui sont vraiment praticables.

que l'autorité compétente "apprécie les incidences du projet sur l'environnement en prenant en considération la notice d'évaluation préalable **et** toute autre information qu'elle juge utile".

Le Décret dispose d'ailleurs aussi (art.6) que "l'autorisation et le refus d'autorisation doivent être motivés en regard notamment des incidences sur l'environnement"—il ne dit pas

" en regard de ce qui figure dans la notice"...

De fait, la consultation régulière de dossiers de demande de permis de bâtir et de lotir que nous faisons à Lasne Nature nous montre que dans un certain nombre de cas les demandeurs de permis, ou ceux qui pour eux établissent le dossier (architectes, géomètres arpenteurs, agences immobilières) complètent correctement les rubriques de la notice. Dans bon nombre de cas aussi, l'autorité compétente fait bien, ou ferait bien, de prendre en considération d'autres données. En clair : les indications de la notice sont trop souvent fallacieuses.

Il existe donc des demandeurs peu soucieux de prendre en compte l'intérêt général outre le leur. Il existe aussi des dysfonctionnements administratifs qui font que l'instruction des demandes paraît parfois bâclée.

C'est pourquoi notre association s'est résolue à aller récemment en Conseil d'État (voyez notre article sur l'affaire Mobistar).

Les idées de l'homme de la rue sont :

- que la vérification de la pertinence des notices d'évaluation préalable d'incidences réclame une lecture critique du formulaire, une enquête sur le site, à la rigueur le recueil de l'avis d'un spécialiste ou l'aide de la CCAT; qu'ensuite il y a lieu d'énoncer, le cas échéant, les conditions mises à l'exécution du permis, ou d'exiger officiellement un apport d'informations complémentaires pour pouvoir en déciderindéniablement cela exige un certain travail, donc, du personnel pour l'assurer, donc peut-être aussi une dépense à inscrire au budget : la Commune est-elle prête à l'assumer ?
- que les questions d'affichage sur chantier et de constats sont idéalement du ressort d'agents de quartier; si l'idéal n'est pas réalisable, il faudra bien qu'un employé; s'occupe spécialement de faire de la surveillance et alerte la police en cas de problème : la Commune prendra-t-elle vite une bonne décision à cet égard ?
- que le contrôle de la conformité de ce qui se construit avec ce qui est permis dépend de l'application des art.70 et 68 du CWATUP—la Commune aura-telle la volonté d'organiser proprement ce contrôle ?

QU'EN DIRONT LES RES-PONSABLES COMMU-NAUX ?

Nous avons envie de leur dire : Madame, Messieurs, au travail ! Car c'est loin d'être la première fois que les dysfonctionnements en cause s'observent à Lasne. Simplement, dans l'affaire Mobistar, ils se sont exceptionnellement manifestés en même temps.

Cela met sans doute bien en évidence la nécessité de procéder à des réformes. Madame, Messieurs du Collège, bon courage! Nos voeux de bonne réussite vous accompagnent. Que Lasne devienne à cet égard une Commune modèle, c'est notre plus cher souhait.

Fernand DEBREYNE
Section Urbanisme et
Aménagement du Territoire.



La conférence illustrée donnée le 17 avril dernier par I.L.HEMP-TINNE, docteur en Sciences agronomiques et assistant à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux a attiré de nombreux auditeurs au Centre sportif et culturel de Maransart. Cet exposé, de bout en bout passionnant, fut suivi de nombreuses questions. Nous avons pensé qu'il intéresserait nos lecteurs d'en savoir un peu plus sur ces insectes sympathiques et mal connus.

LES COCCI-NELLES



Choisir entre pucerons et coccinelles.

Les pucerons sont des insectes connus pour les dégâts qu'ils causent aux plantes; ils en sucent la sève et rejettent des gouttes de miellat sucré qui forment des taches collantes très désagréables. Comme ils sont très prolifiques, les plantes parasitées périclitent rapidement.

Survient la "bête à Bon Dieu" appelée ainsi sans doute dès le Moyen Âge lorsqu'elle sauvait une culture, comme par miracle.

Les coccinelles, en effet pondent sur les plantes dès les mois d'avril-mai, quand la température est clémente. Les petits oeufs jaunes très nombreux deviennent des larves noires, plates, marquées de points rouges. Les *larves* se mettent à la recherche de pucerons qu'elles mangent. Elles injectent du suc digestif qui liquéfie leurs tissus qu'elles sucent ensuite. Elles consomment ainsi une grande quantité de pucerons.

Cette nourriture va leur permettre de se transformer en *nymphe* qui restera fixée à la plante, stade apparemment inerte, mais lieu de grandes transformations intérieures.

Il en sortira *une jeune coccinelle*, jaune clair, sans points noirs. Ce n'est qu'après quelques heures qu'elle sera celle que nous connaissons, rouge à 7 points noirs. Jusqu'à la fin août, les coccinelles se nourrissent de pucerons.

Ensuite, elles les délaissent, se rassem-

blent sur les fleurs de tanaisie (par ex.) dont elles mangent le *nectar* et accumulent ainsi dans leur corps des réserves pour l'hiver.

<u>Fin octobre</u>, lorsque la température diminue nettement, elles se rassemblent dans un abri où elles passeront l'hiver en léthargie. Peut-être choisiront-elles un espace libre dans vos châssis de fenêtres? Laissez-les dormir...à moins que vous ne préfériez les pucerons!

Dès le mois de <u>janvier</u>, elles se réveillent mais restent inactives car il fait encore trop froid au dehors. On les verra bouger dans la maison ou à la faveur d'un rayon de soleil.

En <u>avril</u>, elles reprennent leur activité et butinent le pollen des fleurs de nos arbres fruitiers qui leur apportera sucre et protéines indispensables à la *ponte*, après fécondation, de leurs petits oeufs jaunes.

Favorisez leur installation dans votre jardin

- En hiver : les protéger en laissant des feuilles mortes au sol et par exemple, les fougères brunes et séchées.
- <u>Au printemps</u>: elles recherchent, outre les arbres fruitiers, les plantes sauvages comme les véroniques, les cardamines, les lamiers pourpres...et les orties. Laissez-leur un coin sauvage dans votre jardin.
- En été: si les fourmis surveillent vos pucerons, car elles en mangent le miellat, les larves de coccinelles ne resteront pas. Évitez ces fourmis en entourant de glu le bas des tiges parasitées.
- <u>En automne</u>: elles recherchent des fleurs sauvages telles que la tanaisie.

Les coccinelles n'ont pas de prédateurs!

Tous évitent de les manger car elles ont très mauvais goût. Ils les repèrent grâce à leurs couleurs de même que celle des oeufs et des larves.

Seule la quantité de pucerons disponibles limite la population et, bien sûr, les rigueurs de l'hiver.

Certaines espèces de coccinelles se nourrissent de cochenilles, autres parasites végétaux désagréables.

La chrysope, insecte plat, aux ailes vertes et aux yeux rouges, entre souvent dans les maisons en hiver; sa

larve ressemble à celle de la coccinelle

et se nourrit également de pucerons.

UN LOTISSEMENT PLACE DE RANSBECK?

Notre association, fin avril, a déposé des remarques et suggestions dans le cadre d'une enquête publique lancée par la Commune de Lasne, à propos d'un "Certificat d'Urbanisme n° 2" à délivrer pour un avant-projet de lotissement, place de Ransbeck.

Un Certificat d'Urbanisme n° 2 n'est pas une demande de permis. Il oriente seulement le lotisseur quant aux intentions qui seront celles de la Commune dans l'hypothèse où, dans un certain délai, il introduirait une demande s'accordant avec le projet déposé.

Notre intervention a consisté à recommander à nos édiles de prendre une décision cohérente avec le schéma de structure actuellement à l'instruction. Ce schéma de structure représente en effet les vues à long terme des responsables communaux. Il prévoit notamment qu'à l'endroit à lotir (l'ancien parc du "château" de Ransbeck) une densité de construction assez basse ne doit pas être dépassée. Nous avons également insisté sur la nécessité de préserver quelques très beaux arbres, que le projet actuel paraît sacrifier.

Qu'on se rassure : rien ne sera édifié en bordure de la place de Ransbeck, site classé. Nous aurions réagi différemment !

F.D. Section Urbanisme et AT.



En septembre dernier, nous publiions un texte de l'écrivain et dessinateur Robert TILLIEUX consacré au champ de bataille de Waterloo.

Il nous en adresse un nouveau aujourd'hui, texte qu'il nous semble intéressant de publier tant la sauvegarde du site protégé par la loi de 1914 nous intéresse au plus haut point puisque notre village en fait partie. La place nous manque cependant pour reproduire intégralement son texte, mais nous voudrions en souligner quelques passages importants.

"Nous nous limitons au "village du Lion". Une réputation doit y être refaite. À l'heure où les ferveurs et les engouements se délitent, il y a urgence.

Les dernières années, dominées par des intérêts privés, sans âme, et des "non-gestions" territoriales, ont connu, d'une part, le "détricotage" du tourisme et de l'économie (indépendamment de la crise) et, d'autre part, le maintien des choses en leur état sinon en leurs dérives.

Nous sommes d'accord avec une personnalité connue. Elle nous écrivait, après une dernière "carte blanche" (Le Soir du 13/8/96), que pour valoriser le Lion" il manquait d'idées fortes. N'est-il pas plus exact de dénoncer l'absence d'idées? ... Mais aujourd'hui, une Intercommunale a été créée (1) Nos voeux l'accompagnent. Puissent ses notables, aidés sur le terrain par une équipe motivée, non seulement s'investir, mais encore être disponibles et ouverts à la concertation. L'enjeu en vaut la peine pour que leur raison sociale ne soit pas une honorable médaille incuse comme pour certaines associations."

Robert TILLIEUX énumère ici une série de points qui lui paraissent importants :

- a) le prix d'accès à la Butte devrait être ramené de 40 à 30 F.
- b) la visite du panorama ne peut plus être subordonnée à la dépense d'un billet "complet". N.B.- à ne pas confondre avec le billet commun valable pour tous les musées pendant un an.

Ces deux initiatives seraient psychologiquement et financièrement importantes pour le visiteur et l'économie locale.

Notre auteur préconise l'installation de chauffage et la restauration du panorama, l'affectation de locaux



actuellement inoccupés à des expositions, la création d'un musée moderne, mais aussi l'enlèvement des distributeurs de nourritures ou de boissons et enfin, une meilleure organisation, beaucoup moins dangereuse qu'aujourd'hui, de la circulation.

Il propose surtout de créer :

"au coeur du village du Lion une vraie place. Les municipalités pourraient s'astreindre à fleurir abondamment l'endroit, comme elles le font avec bonheur chez elles. Pourquoi ne se sont-elles jamais unies pour décorer et éclairer mieux un lieu aussi vanté et aussi fréquenté ?

De pourquoi en pourquoi, pourquoi ne pas transformer les abords du "village" en réserve de fleurs sauvages ? Talus et bordures des champs pourraient connaître des plantations diverses, à floraison saisonnière, depuis les ficaires, les véroniques, les pervenches, les coquelicots, les bleuets, les marguerites, les épilobes, des genêts voire des ajoncs. Nous sommes aux fauchages tardifs. Soyons au temps de l'imagination pour faire chanter un lieu quelque peu tristounet.

et, il note enfin:

Et pourquoi ne pas planter des milliers de bulbes de jonquilles et de narcisses dans la Butte du Lion? Nous pouvons imaginer la foule de curieux, au printemps sonnant, pour ouvrir la saison nouvelle, pour honorer une nouvelle fraternité sur la plaine tragique. D'autres idées nous viennent. Ce sera pour demain."

(1) Quelques associations, dont la nôtre, ont marqué leur intérêt pour la création de cette asbl qui réunit les représentants des communes concernées. Un comité d'accompagnement à cette asbl étant prévu, nous avons exprimé notre désir d'en faire éventuellement partie.

SIROP DE FLEURS DE SUREAU

À la demande de plusieurs lecteurs nous republions avec plaisir cette recette, tant cette boisson est appréciée par ceux qui l'ont expérimentée... et aussi parce qu'elle est d'une grande simplicité et que le sureau est très répandu dans nos régions.

- 20 cymes corymbiformes constituées d'une multitude de petites fleurs blanches, (et non des "ombelles" comme nous l'avions écrit erronément) à cueillir en pleine maturité, par une journée ensoleillée de juin (avec un minimum de tiges).
- 1 litre et demi d'eau
- 2 k de sucre
- 25 grammes d'acide citrique (en pharmacie).

Lavez les cymes.

Mettez-les dans un grand plat et recouvrez-les de l'eau et du sucre.

Laissez macérer deux ou trois jours maximum.

Lorsque vous passez à côté de votre plat, remuez de temps à autre le mélange avec une cuillère de bois de façon à bien dissoudre le sucre.

Il n'y a aucune cuisson!

Passez le tout à l'étamine et ajoutez au sirop obtenu 25 gr d'acide citrique que vous fait fondre dans un peu d'eau tiède. Mettez en bouteilles et bouchez.

Le sirop obtenu se garde très bien en cave ou dans le fond de votre frigo et cela pendant plus d'un an.

Toute bouteille ouverte doit être mise au frigo. Si quelque substance épaisse apparaît au dessus des bouteilles, ne vous inquiétez pas, il suffit de l'éliminer avant de servir.

1 volume de sirop auquel vous ajouterez 6 à 7 volumes d'eau vous donneront une excellente boisson que les habitués des visites au siège de l'association connaissent bien.



PROMENADES • PROMENADES • PROMENADES • PROMENADES • PROMEN

21 MARS COMÈTE ET CHOUETTES

Beaucoup de personnes : une cinquantaine. Des enfants aussi. Chiens non admis (c'est la règle).

Toute la promenade avec la comète Hale-Bopp comme repère (et que plusieurs d'entre-nous voient pour la première fois).

Madame Vandervelde du Centre de La Hulpe nous réserve une surprise : le lâcher d'une chouette hulotte, plumage conçu pour vol très silencieux. Tête très mobile (presque 360 degrés).

Après une petite marche dans les bois, appel de chouettes hulottes sans succès.

Vers étangs, découverte des oeufs de grenouilles (grappes) et de crapauds (filaments).

Passage par le Ru Milhoux. Appel d'un oiseau peu connu : le râle d'eau. Remontée vers le centre sportif. Chouettes chevêches. Deux couples se mettent à dialoguer. Explications au sujet des pelotes de réjection, ces petites boules faites de poils, carapaces, petits os que les chouettes ne peuvent avaler et qu'elles rejettent. Vers l'église de Maransart, appel de chouette effraie mais pas de réponse. Le mâle serait-il mort suite à l'hiver rigoureux (froid et neige)? La chouette se pose sur une cheminée. Nous tentons de l'éclairer avec une lampe de poche. Nous apercevons surtout ses yeux qui luisent.

Elle restera sur son perchoir, plus

longtemps que nous dans la petite rue près du cimetière.

Quelques personnes quittent le groupe. Il est déjà 22h30.

Nous retournons vers le parking de départ . C'est l'occasion de discuter, notamment des activités d'AVES dont Brigitte Chiwy, notre guide, est une des dirigeantes.

Ce fut une promenade paisible, aux participants tous très attentifs. Notre guide, que nous tenons à remercier ici une fois de plus, nous a apporté des explications précises dans tous les domaines.

Joël DULLIER

20 AVRIL **Réserve du Ru Milhoux et Maransart**

Cette fois, sans attendre le quart d'heure académique, nous étions à 9 h

35 à l'entrée de la Réserve du Ru Milhoux où nous attendait Erik Severin. Sa main d'artiste était passée par là : une flèche en bois brun marquée de blanc rappelait le lieu. Plus loin, une flèche différente, mais tout aussi artistement réalisée indiquait le début du sentier. Nous nous y engageâmes.

Au fur et à mesure de notre avancée nos yeux s'émerveillaient. Tantôt recouverte de fins branchages, tantôt garnie de paille, la sente pénétrait en sous-bois, sinuant doucement au gré de la végétation arbustive ou herbeuse, entrecoupée de ponts sautant les rus affluents. L'eau murmure, court et nourrit en ce moment cresson et populage. Voici bientôt le bel abri, oeuvre de bénévoles de Lasne Nature, prévu

suite en page 11



La chronique de Françoise Bortels À LA RECHERCHE DES GENS DE CHEZ NOUS (V)

Le parvis de l'église de Maransart vient d'être repavé. Travail remarquable et particulièrement réussi dû à un artisan de qualité qui a su allier savoir-faire et esthétique.

Savez-vous que cette activité s'est développée il y a longtemps déjà dans nos régions ?

Cela s'explique par la nature du soussol composé de sables bruxelliens déposés en bordure d'une mer tropicale il y a environ 50 millions d'années. Ces sables présentent tantôt des bancs de grès ferrugineux, tantôt des bancs de grès calcaire qui ont été exploités sous forme de pavés. Ces jolis pavés blancs que l'on trouve un peu partout et notamment autour des églises de Maransart et de Plancenoit.

Il y avait plusieurs carrières sur le territoire de notre commune, entre autres à Argenteuil, à Ohain (lieu-dit La Marnière) à Plancenoit et à Anogrune.

Le 4 mai 1904, Egésype Bourgeois,

exploitant de carrière à Maransart, fournit à la commune de Couture 500 pavés blancs à raison de 35 F. le mille et 12 F. le mille pour le transport. La facture se monte

à 23 F.50 centimes. Mais rendons à César ce qui lui appartient!

C'est à Waterloo que l'on trouve les premiers paveurs, à la fin du XVIIe siècle lorsque fut entrepris le pavage de l'actuelle chaussée de Bruxelles (anciennement chemin des Wallons).

Egesype Bourgeois a Maransart

De Bournituse de Pavés a la commune De

Boutures et Germaint savoise

500 Javés a raison de 35 Francs le milles

12 file milles de Tramport

14,50.

Abasansart le 4 Abril 1904 23 fiant o continue

Le village a fourni des générations de paveurs réputés qui exercèrent leurs talents bien au-delà de nos frontières, en France, en Allemagne et même en Russie et ce, jusque dans les années 1940

Ils utilisaient plusieurs types de pavés: les grès provenant de Quenast et les calcaires de Plancenoit.

Je vous en parlerai lors de la prochaine livraison de ce bulletin.



PROMENADES • PROM

pour l'observation discrète des oiseaux. Là, nous avons écouté avec attention les explications d'Éric de Mévius, conservateur de la Réserve, agréablement complétées par celles d'Erik Severin, sur les buts de la Réserve et de la création d'une seconde mare. Quand on pense à la somme de travail, d'ingéniosité et de persévérance qu'il a fallu pour mener à bien cette entreprise, on peut brûler une fière chandelle aux deux Éric(k) et à leurs collaborateurs.

Nous quittâmes la Réserve sur la pointe des pieds pour ne pas déranger les oiseaux en pleine nidification. Toujours en silence, nous avons poursuivi le sentier tandis qu'à quelques pas, se profilait un chevreuil que les plus chanceux ont aperçu.

Après ledit sentier, nous en avons suivi d'autres dans Maransart. Quel endroit superbe! Décidément, Lasne n'a pas fini de nous étonner. Conscients de son exceptionnelle beauté, nous ferons en sorte de la lui conserver.

Marie-Madeleine LECHARLIER

18 mai Promenade n° 2 de notre livre

Nous étions assez nombreux ce dimanche, à apprécier la fine pluie au départ de notre promenade...Tous, nous avions le sourire pour emprunter le chemin 81 (ferme Cordier) et admirer les vestiges vivants de la forêt de Soignes couvrant jadis notre commune. Monsieur de Mévius, ornithologue, nous émerveilla par son savoir...à savoir, reconnaître tous ces chants d'oiseaux : moineaux friquets, grives musiciennes, diverses mésanges, pouillots fétis et véloces, troglodytes, verdiers, coucous gris, pinsons des arbres et le doux sifflement de la linotte mélodieuse dans la vallée du Smohain.

Entre les anthrisques communes, alliaires, gaillets gratteron et mou, nous reconnaissons l'herbe à Robert et le géranium sanguin.

Nous garderons un souvenir de cette promenade aux senteurs printanières dues aux effluves des sous-bois après la pluie.

Nous nous sommes encore attardés devant la beauté des fleurs de marronniers rouges et blancs du cimetière de Lasne.

Françoise TOBIE

MOINEAUX "CHIPS"

Un container frigorifique chargé de 2.060 cartons contenant chacun trente petites boîtes a été découvert par un vérificateur des douanes d'Anvers. Dans chacune de ces boîtes étaient emballées vingt petites dépouilles d'oiseaux congelés pesant chacun à peine 10 grammes, (tête et pattes comprises): au total, 1.236.000 oiseaux déplumés.

Il s'agissait de moineaux friquets en provenance de Chine, transitant par la Belgique et destinés à l'Italie, l'Espagne et le Portugal où ils sont servis comme "délicatesses", passés à la friture et présentés sous forme de chips à l'heure de l'apéritif. Ces oiseaux sont dans notre pays des espèces interdites de transport, d'importation et d'exportation, même en transit.

Ce seul transport d'oiseaux (et il y en eut de nombreux autres) représente trois fois le total de la population nidificatrice de friquets en Belgique, population forte de 210.000 couples nicheurs.

(d'après "L'Homme et l'Oiseau").

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros :

Présidence: Yves LIMAUGE au 633 28 23 Secrétariat et rédaction :

Didier GELUCK au 633 30 24 Trésorerie:

Joël DULLIER au 654 09 02 **Groupe Sentiers:**

Pascale LAMBERT au 633 64 90 Paul LECHARLIER au 633 15 87 Réserve naturelle du Ru Milhoux: Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20h.

Conservateur de la Réserve Eric de MEVIUS au 633 30 29 Eau et pollutions :

Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18h.

Urbanisme, Aménagement du territoire : Fernand DEBREYNE au 633 13 50

Groupe Batraciens:

Johanna LEUPEN au 633 24 71 Contacts avec les écoles. Flore, faune : Françoise TOBIE au

633 35 03

NON à la décharge

Tous les Lasnois se souviennent de l'émoi suscité durant des mois et des années par la menace de l'installation d'une décharge de classe III à Couture-St-Germain, dans l'ancienne carrière de sable comprise entre la Grand rue du Double Écot, la rue Milhoux et celle de Colinet.

Après de multiples péripéties, la Commune avait été chargée de la gestion de ce site et l'an passé un Plan Particulier d'Aménagement a été mis à l'enquête publique afin que ce que l'on appelle maintenant l'ancienne sablière Colinet soit transformée en

Parc public et Équipements communautaires.

Le Moniteur Belge du 27 mars 1997 a publié un arrêté de la Région wallone du 12 février 1997 décidant "qu'il y a lieu d'approuver définitivement le Plan Particulier d'Aménagement dit "de l'ancienne carrière Colinet" de la commune de Lasne.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Conseil communal de Lasne a mis l'examen de la destination de l'ancienne carrière à l'ordre du jour de sa séance du 20 mai.

Voilà de bonnes nouvelles qui permettent d'espérer une heureuse issue à cet interminable feuilleton. À SUIVRE.

SAVIEZ-VOUS

QUE...

L'usage de l'eau de pluie a des avantages multiples?

Légèrement grasse, mais surtout exempte de calcaire, elle est précieuse pour l'arrosage de vos plantes d'appartement et celles de votre jardin. Elle est efficace tant pour le rinçage de vos cheveux que pour la toilette de vos animaux domestiques, mais elle vous aidera aussi, sans aucune adjonction de quoi que ce soit, à conserver le brillant de la carrosserie de votre voiture aussi beau qu'au premier jour, et cela pendant de nombreuses années, tout en épargnant de fastidieux simonisages.

Mieux encore, même si votre voisin vous regarde d'un drôle d'air, nettoyez-là quand il pleut!



GENDA

Juin

Samedi 7

Dimanche 8

Week-end de Braderie au Centre de Lasne. Notre asbl Lasne Nature sera présente et le stand essentiellement consacré à l'exposition "L'eau, c'est la vie "à l'occasion de la "Semaine

PAS DE JOURNÉES DE GESTION de la Réserve du Ru Milhoux durant les mois de juin, juillet et août. La paix la plus absolue doit y régner pour la gent ailée. Reprise des journées dès le dimanche 14 sep-

tembre.

Jeudi 26 VOUS ÊTES TOUS LES BIENVENUS (membres et non-membres) AUX RÉUNIONS MEN-SUELLES DE LASNE NATURE, Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. À 18h30: réunion du GROUPE SENTIERS suivie à 20 h de la réunion générale.

Juillet

Dimanche 6

Promenade d'une matinée.

DÉPART à 9h30 du parking de l'ancienne gare vicinale d'Aywiers Maransart. Nous parcourrons une partie (6-7 km) de la promenade n° 6 de notre livre "Lasne et ses balades'

PAS DE RÉUNION du groupe sentiers, ni de réunion générale de Lasne Nature ce mois. Bonnes vacances à tous.

Août

Jeudi 28

VOUS ÊTES TOUS LES BIENVENUS (membres et non-membres) AUX RÉUNIONS MEN-SUELLES DE LASNE NATURE, Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. À 18h30 : réunion du GROUPE SENTIERS suivie à 20h. de la réunion générale.

Septembre

NOTEZ DÉJÀ POUR SEPTEMBRE: Du vendredi 5 au dimanche 7 13éme SALON VALÉRIANE à Namur Thème de l'année : JARDIN NATURE-JARDIN SANTÉ

Dimanche 14 :REPRISE DES JOURNÉES DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX

NATURE ET PROGRÈS

(association pour la promotion de l'agriculture et du jardinage biologique)

organise des JOURNÉES PORTES OUVERTES dans les jardins biologiques et écologiques de Wallonie durant les mois de juin, juillet et août.

Le calendrier des Portes Ouvertes vous sera envoyé sur simple demande à Nature et Progrès, 24 b, rue du Coquelet à 5000 NAMUR (joindre 19 F. de timbres)

VISITES À DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES

(Organisation CRABE-JODOIGNE):

Lundi 9 juin, 10h

Production d'oeufs biologiques : Jean-Luc CENSIER, rue Martin

Sandron, 156

5680 DOISCHE. Tél.: 082/67 81 86.

Lundi 9 juin, 14h

Permaculture, élevage: Rudolf et

Marcelle KÖCHLI,

Les Hayettes, 126 - 6920 WELLIN.

TÉL.: 084/ 38 96 67. Lundi 16 juin, 10h

Fruits, petits fruits bio, pépinière: André MEURENS, route de Val Dieu,

75 - 4880 AUBEL. Tél.: 087/68 77 45.

Lundi 16 juin, 14h

Maraîchage biologique:

Franz et Annette RIEKS avenue Victor David, 197, 4830 LIMBOURG. TÉL.: 087/76 37 03.

Lundi 23 juin, 10h

Verger de vieilles variétés, haies de démonstration, présentation des projets développés :

Asbl "LES BOCAGES" chaussée de l'Europe, 114 5660 CUL-DES-SARTS.

COTISATIONS

La cotisation à l'asbl LASNE NATURE est valable 12 mois quelle que soit l'époque ou elle a été souscrite.

Si vous habitez Lasne, vous recevez le bulletin "Lasne Nature", que vous soyez, ou non, membre…mais n'oubliez pas que ce bulletin ne peut être édité en toute indépendance que grâce à vos cotisations.

Les membres hors Lasne recoivent le bulletin par la poste.

La cotisation est au minimum de 300 F l'an. Pour les jeunes de moins de 18 ans, la cotisation est libre. À verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature-asbl- 1380 LASNE

La participation à nos promenades et aux conférences que nous organisons est toujours gratuite.

MOTS CROISES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

SOLUTION DU N° 29

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	Е	Н	I	S	С	Е	N	T	S
2	Ι	Т	A	L	Ι	Е	N		S	Т
3	О	A	S		M	Е		О	U	I
4	Ι	M	A	G	О		R	A	N	G
5	Q	I		I	U	N		S	A	М
6	U	N		S	N	0	D	I	M	Α
7	Е	Е	A		S		U	Е	I	Т
8		S	M	Е		С	Е	N	S	Е
9	Α		Е	С	Н	O		N		S
10	M	O	N	О	I	Q	U	Е	S	
•										

Horizontalement

1. Fruits du badamier. - 2. Estimera. - 3. Initiales d'un président des USA (1911). - Petit saint. - Gère la production de l'électricité en France. - 4. Île. - Émotionnée. - Possède. - 5. Houa de manière désordonnée. - Ville bien connue des cruciverbistes. - Initiales d'un biologiste français (1815-1899). - 6. Résultats d'une évaporation. - Exclamation. - 7. Actions de diriger un navire sur une route déterminée. - 8. Baie au Japon. - Entourés d'un atoll. - 9. Estonien. - Tombe blanche, avec une erreur de parcours. - 10. Turdidés.

Verticalement

10. Possessif. - Quadrupèdes.

1. Arbre à feuilles composées. - 2. Peuplier blanc. - Cap.- 3. Rassemblement Populaire. - Chats retournés à l'état sauvage. - 4. Brillent sur les oriflammes. - Homonyme d'un poète célèbre. - Vis. 5. Curieuse si on la regarde avec insistance. - Lue à rebours. 6. Accord- Cheval sauvage d'Amérique. - 7. Travaille à la botte. -On y va souvent pour des prunes. - $\hat{\textbf{8}}.$ Poète épique. - Facile à tromper.- 9. A précédé Gallimard. - Abrite l'ami de l'homme.